

GUIDE PRATIQUE DES FORMATIONS DE PROXIMITÉ - 2023 - 2024

L'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) a pour objectif de transformer la formation continue en permettant de construire des formations au plus près des besoins des personnels et de leur environnement de travail. Ces parcours de formation se déploient en proximité sur toute l'académie, grâce aux Formations en Etablissement (FEE) et aux Formations en Bassin (FEB).

L'EAFC accompagne les acteurs de terrain (IA-DAASEN, chefs d'établissements, inspecteurs, coordonnateurs de bassins...) en leur déléguant des moyens de formation placés sous leur responsabilité, leur permettant de répondre au mieux aux besoins repérés sur le terrain. L'école apporte son expertise sur l'ingénierie, le conseil, les formateurs, l'aide à la mise en œuvre, et la régulation par la production de bilans et d'indicateurs liés à la formation de proximité. Ce soutien doit permettre aussi, dans une démarche analytique et réflexive, de construire progressivement une stratégie de formation qui se traduit notamment par des plans de formation en établissement et en bassin.

Les formations de proximité constituent ainsi un outil au service du pilotage et de la gestion des ressources humaines d'un établissement, d'un district ou d'un bassin. Elles offrent une réponse personnalisée à une problématique collective. Elles ont vocation à investir toutes les thématiques de formation et à toucher toutes les catégories de personnels.

Les Formations en Etablissement (FEE)

Le chef d'établissement, dans le cadre de son pilotage, et avec l'aide de l'inspecteur référent, identifie un besoin de formation parmi ses personnels, né d'une problématique locale, en lien par exemple avec l'évaluation de l'établissement, son contrat d'objectifs, un projet à réaliser, ou suite à un conseil pédagogique, un conseil école-collège... Il définit alors la stratégie de mise en œuvre qui peut-être pluri-annuelle si besoin, et qui donnera lieu ensuite à la production d'un plan de formation de l'établissement.

Le chef d'établissement sollicite Le Conseiller en plan de formation (CPFE) de son bassin afin qu'il l'accompagne pour l'analyse des besoins, la formalisation de la formation ainsi que son ingénierie.

Liste des dispositifs cadre

| Identifiant | Libellé |
|-------------|--|
| 20230017 | Actions de formations définies dans le cadre du plan de formation des savoirs fondamentaux |
| 20230016 | Accompagner les projets déposés dans le cadre du dispositif Notre Ecole, faisons là ensemble |
| 20230015 | Lutter contre le décrochage scolaire |
| 20230014 | Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers |
| 20230013 | Vivre ensemble dans l'établissement, bien être au travail |
| 20230012 | Intégrer les outils numériques dans son enseignement - définir une stratégie pour son établissement |
| 20230011 | Développer les compétences pédagogiques |
| 20230010 | Favoriser la continuité des apprentissages cycles et intercycles |
| 20230009 | Citoyenneté, Valeurs de la République, lutte contre le harcèlement, prévention des violences, développement durable et éducations aux médias |
| 20230008 | Formations disciplinaires |

Le CPFE procède ensuite à la création du dispositif dans GAIA et transmet les identifiants au chef d'établissement qui pourra saisir le public concerné via GAIA Responsable.

Territoires des CPFE et coordonnées :

| bassins | CPFE | Adresse email | téléphone |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| 1. LILLE Centre | Valérie Delay | Valerie.delay@ac-lille.fr | 06.27.76.31.99 |
| 2. LILLE Est | Jean François Jedraszak | Jean-francois.jedraszak@ac-lille.fr | 06.27.76.51.45 |
| 3. LILLE Ouest | Valérie Delay | Valerie.delay@ac-lille.fr | 06.27.76.31.99 |
| 4. ROUBAIX TOURCOING | Valérie Delay | Valerie.delay@ac-lille.fr | 06.27.76.31.99 |
| 5. DUNKERQUE FLANDRE | Jean François Jedraszak | Jean-francois.jedraszak@ac-lille.fr | 06.27.76.51.45 |
| 6. DOUAI | Nicolas Righi | Nicolas.righi@ac-lille.fr | 06.27.76.37.68 |
| 7. VALENCIENNES | Isabelle.Dessaint | Isabelle.dessaint@ac-lille.fr | 06.27.76.53.98 |
| 8. SAMBRE AVESNOIS | Isabelle Dessaint | Isabelle.dessaint@ac-lille.fr | 06.27.76.53.98 |
| 9. CAMBRESIS | Abderaman Ouarrak | Abdelraman.ouarrak@ac-lille.fr | 06.27.91.05.09 |
| 10. ARRAS | Abderaman Ouarrak | Abdelraman.ouarrak@ac-lille.fr | 06.27.91.05.09 |
| 11. LENS HENIN | Nicolas Righi | Nicolas.righi@ac-lille.fr | 06.27.76.37.68 |
| 12. BETHUNE | Abderaman Ouarrak | Abdelraman.ouarrak@ac-lille.fr | 06.27.91.05.09 |
| 13. CALAIS AUDOMAROIS | Fabrice Van Poucke | Fabrice.van-poucke@ac-lille.fr | 06.27.76.29.71 |
| 14. BOULOGNE | Fabrice Van Poucke | Fabrice.van-poucke@ac-lille.fr | 06.27.76.29.71 |

- Les FEE peuvent concerner deux ou trois établissements voisins, partageant la même problématique. Dans ce cas, un des chefs d'établissement concernés saisit la formation et partage ensuite les codes dispositif et module avec ses collègues, afin que chacun puisse inscrire les personnels sous son autorité.
- Si la formation nécessite des frais exceptionnels (devis d'intervenant extérieur par exemple), alors la validation de l'E AFC est requise.
- Les FEE peuvent concerner un réseau collège-écoles ou un réseau d'éducation prioritaire. La formation est dans ce cas en inter-degré.

Les Formations en Bassin (FEB)

Les formations de bassin constituent une réponse en terme de formation à une problématique en lien avec un diagnostic effectué sur un territoire, ou un besoin repéré des personnels du bassin :

- elles peuvent concerner le bassin, le district, ou tout sous-ensemble d'établissements du bassin
- elles peuvent cibler un public désigné ou volontaire, une catégorie donnée de personnels, être en inter-degré, en interdisciplinaire ou en inter-catégoriel
- elles peuvent porter sur toute thématique de formation, y compris les thématiques disciplinaires.

La demande de formation en bassin est déposée par n'importe quel acteur du bassin (IA-DAASEN, chefs d'établissements, IA-IPR, IEN ET-EG-IO, IEN ASH ou CDDP, CRHP, chargé de mission, délégué académique ou régional, représentant de l'Inspe ou de Canopé...) par le biais du formulaire en annexe, qui est envoyé par mail à l'adresse :

ce.eafc-pole-proximite@ac-lille.fr

Un ingénieur de formation de l'E AFC est mobilisé sur chaque bassin, afin d'apporter expertise et conseils à tout acteur du bassin sollicitant une formation.

Territoires des Ingénieurs de formation EAFC et coordonnées :

| bassins | Ingénieurs de formation | Adresses email | Téléphones |
|--------------------------|-------------------------|---------------------------------|----------------|
| 1. LILLE Centre | Brigitte Lasson | Brigitte.lasson@ac-lille.fr | 02.20.12.14.77 |
| 2. LILLE Est | Isabelle Maréchal | Isabelle.marechal@ac-lille.fr | 03.20.12.14.94 |
| 3. LILLE Ouest | Brigitte Lasson | Brigitte.lasson@ac-lille.fr | 02.20.12.14.77 |
| 4. ROUBAIX TOURCOING | Brigitte Lasson | Brigitte.lasson@ac-lille.fr | 03.20.12.14.77 |
| 5. DUNKERQUE FLANDRE | Ghislaine Lecointre | Ghislaine.lecointre@ac-lille.fr | 03.20.12.14.35 |
| 6. DOUAI | Isabelle Maréchal | Isabelle.marechal@ac-lille.fr | 03.20.12.14.94 |
| 7. VALENCIENNES | Christophe Poyet | Christophe.poyet@ac-lille.fr | 03.20.12.14.31 |
| 8. SAMBRE AVESNOIS | Ghislaine Lecointre | Ghislaine.lecointre@ac-lille.fr | 03.20.12.14.35 |
| 9. CAMBRESIS | Christophe Poyet | Christophe.poyet@ac-lille.fr | 03.20.12.14.31 |
| 10. ARRAS | Ghislaine Lecointre | Ghislaine.lecointre@ac-lille.fr | 03.20.12.14.35 |
| 11. LENS HENIN | Christophe Poyet | Christophe.poyet@ac-lille.fr | 03.20.12.14.31 |
| 12. BETHUNE | Ghislaine Lecointre | Ghislaine.lecointre@ac-lille.fr | 03.20.12.14.35 |
| 13. CALAIS AUDOMAROIS | Isabelle Maréchal | Isabelle.marechal@ac-lille.fr | 03.20.12.14.94 |
| 14. BOULOGNE | Isabelle Maréchal | Isabelle.marechal@ac-lille.fr | 03.20.12.14.94 |

Après réception de la demande, l'ingénieur de formation du bassin transmet la demande pour validation au Conseil d'Orientation Scientifique de la Formation en Bassin (COSFB), dont la composition et les missions sont précisées ci-dessous.

Après validation de la demande par les membres du COSFB, le dispositif de formation est créé dans le Programme Académique de Formation et la formation est mise en œuvre après le délai de gestion nécessaire de 6 semaines.

Le Conseil d'Orientation Scientifique de la Formation en Bassin (COSFB)

Un COSFB est mis en place dans chaque bassin de formation, sous le pilotage de l'IA-DAASEN et du coordonnateur de bassin.

Il a pour vocation de définir la politique de formation du bassin, de repérer et d'analyser les besoins de formation des personnels par tout moyen à sa convenance. Il propose et conçoit des actions de formation sur le bassin pour répondre à ces besoins repérés. Il valide les demandes de formation émises par les acteurs du bassin. La politique de formation du bassin pourra être formalisée par un plan de formation du bassin.

Le COSFB assure la régulation du volume des formations, en particulier à partir de la consommation des Journées Stagiaires du bassin, dont il reçoit régulièrement le bilan complet. Il se réunit autant que de besoin et dispose d'un espace Tribu permettant de travailler à distance. Il est composé de deux cercles :

1. Le cercle des membres décisionnaires (c'est à dire pouvant valider une formation) qui comprend :
 - * les représentants du bassin nommés par le coordonnateur de bassin;
 - * l'IA-DAASEN du bassin;
 - * les inspecteurs référents du bassin, IA-IPR, IEN premier et second degré, IEN IO

2. Le cercle des membres experts (c'est à dire qui proposent, éclairent, conseillent et apportent leur expertise sur les demandes de formation), qui comprend :
 - * des représentants de l'INSPE
 - * des représentants des corps d'inspection
 - * d'un Ingénieur de Formation EAFC, du CPFE du bassin et du CPRH
 - * un représentant de Canopé

ANNEXE : FORMULAIRE DE DEMANDE DE FORMATION EN BASSIN